

## **Fin des aides régionales aux MDPH et allongement des délais de traitement des dossiers MDPH**

Intervention de Ibrahima Traoré  
Groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes

Monsieur le Président,

Chèr·es collègues,

Je profite de la présentation du rapport n°27, relatif à la convention tripartite entre la MDPH<sup>1</sup> du Val-de-Marne, le Département et l'imprimerie nationale concernant la CMI, pour évoquer la situation plus générale de la MDPH.

Dans un communiqué signé par ma collègue Fatiha Aggoune, avec l'ensemble de nos collègues président·es des groupes communistes et apparenté·es des départements d'Île-de-France et de la région, **nous avons alerté sur la décision de la Présidente de la Région, Madame Valérie Pécresse, de mettre fin à l'aide régionale aux MDPH.**

Cette aide, mise en place par la gauche en 2014 et qui **représentait un peu plus de 2 millions € en 2024<sup>2</sup>**, se traduisait par une participation financière au fonds de compensation des huit MDPH d'Île-de-France.

Ce financement, permettait de couvrir les projets de compensation que la PCH<sup>3</sup> ne compensait pas et donc **d'améliorer les conditions de vie d'environ 2000 personnes en situation de handicap bénéficiaires de la PCH**, par le financement de leurs appareillages, des adaptations de logements et de véhicules.

Cette décision injuste, prise en catimini par la droite régionale est inacceptable et incompréhensible ! Elle pénalise fortement les MDPH, et surtout leurs usager·es en situation de handicap.

---

<sup>1</sup> Maison départementale

<sup>2</sup> 2 053 338 € pour être plus précis, soit 15% des ressources des fonds de compensation départemental en 2024

<sup>3</sup> Prestation de compensation du handicap

Dès lors, plusieurs questions se posent :

- **Quelle conséquence cette décision aura-t-elle sur les bénéficiaires de la PCH ?**
- **Quel montant sera déduit du budget de la MDPH ?**
- **Le département va-t-il compenser ce retrait de la région ?**

En COMEX du 4 avril 2025, j'alertais déjà sur le risque de baisse des financements de la Région pour ce qui concerne le fonds de compensation. Aujourd'hui nous y sommes !

Par ailleurs, j'ai récemment été interpellé par des administré·es au sujet d'un possible **allongement des délais de traitement des dossiers à la MPDH**.

Au niveau des délais, vous nous dites que nous sommes à 4 mois, pourtant plusieurs familles témoignent d'un délai supérieur à 4 mois et l'augmentation des recours en ce sens nous inquiète au plus haut point. On évoque aujourd'hui, des **délais de traitement passés à 18 mois pour certaines prestations comme la PCH et l'AEEH**.

Ce qui allonge le temps de traitement des dossiers et l'accès aux droits pour les familles.

**Ces difficultés engendrent des conséquences catastrophiques sur les budgets des CCAS<sup>4</sup>, laissées en première ligne** sur une compétence départementale.

Pourriez-vous nous confirmer ces chiffres et, surtout, nous indiquer quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en place pour réduire ces délais ?

Je reste à votre disposition pour qu'un groupe de travail soit constitué avec l'opposition pour trouver des solutions.

Je vous remercie.

*Seul le prononcé fait foi*

---

<sup>4</sup> Centre communal d'action social